

## SOUTIEN AUX CANADIENS À FAIBLE REVENU

Le Plan d'action économique du Canada a été préparé par le gouvernement canadien pour stimuler notre économie, protéger les Canadiens pendant la récession mondiale et investir dans notre croissance à long terme. En ces temps économiques difficiles, le gouvernement s'engage à soutenir les Canadiens à faible revenu, au moyen de mesures fiscales et de transferts, afin de les épauler immédiatement et de les aider à bâtir un meilleur avenir pour eux-mêmes et leurs familles. Ces mesures incluent :

- une augmentation de la Prestation fiscale pour le revenu de travail;
- une augmentation des prestations aux familles avec enfants;
- un allègement fiscal ciblé pour les aînés;
- une augmentation du montant personnel de base.

### Augmentation de la Prestation fiscale pour le revenu de travail

- Dans le cadre du Plan d'action économique du Canada, le gouvernement fédéral vise à offrir un supplément aux gains des travailleurs à faible revenu par l'entremise de la Prestation fiscale pour le revenu de travail (PFRT). Les consultations auprès des provinces et des territoires sur les modalités de la PFRT sont terminées. Les améliorations de la PFRT permettront de réduire davantage le piège de l'aide sociale, en aidant à faire en sorte qu'un plus grand nombre de Canadiens à faible revenu aient financièrement intérêt à obtenir un emploi.
- Dans le Budget de 2007, le gouvernement a instauré la PFRT, un crédit d'impôt remboursable visant à rendre le travail plus gratifiant et attirant pour les Canadiens à faible revenu. La PFRT inclut également un supplément pour les travailleurs canadiens handicapés à faible revenu, puisque ces personnes font face à des obstacles encore plus importants pour intégrer le marché du travail. En 2007, près de un million de Canadiens ont profité de la PFRT.
- Le Plan d'action économique du Canada augmente l'allègement fiscal de la PFRT de 580 millions pour 2009 et les années d'imposition à venir, doublant ainsi l'allègement fiscal prévu par cette mesure.
- Plus de 1,5 millions de personnes et de familles à faible revenu devraient profiter de l'augmentation de la PFRT pour l'année d'imposition 2009.

#### ***Cas de figure : exemples d'augmentation de la Prestation fiscale pour le revenu de travail***

*Martin est célibataire et gagne 9 000 \$. Sa PRFT, qui est de 510 \$ pour l'année 2008, passera à 925 \$ pour 2009.*

*Karim et Rania sont un couple marié dont les revenus s'élèvent à 14 000 \$. Leur PRFT passera de 1 019 \$ pour 2008 à environ 1 680 \$ pour 2009.*

### Augmentation des prestations aux familles avec enfants

- Dans le cadre du Plan d'action économique du Canada, le gouvernement fédéral augmente les seuils de revenu au-delà desquels le supplément de la Prestation nationale pour enfants (PNE), destinée aux familles à faible revenu, et le montant de base de la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE) commencent à diminuer. La PFCE est un paiement mensuel exonéré d'impôt versé aux familles admissibles pour alléger les coûts liés à l'éducation des enfants de moins de 18 ans. Le supplément de la PNE accorde des prestations supplémentaires aux familles à faible revenu avec enfants.
- À compter de l'année de prestations 2009/2010, les familles avec des enfants pourront gagner 1 894 \$ de plus avant que le montant de leur supplément de la PNE ne tombe à zéro ou que leur prestation de base de la PFCE ne commence à diminuer. Cette mesure se traduira par des prestations supplémentaires pouvant atteindre 436 \$ par année pour une famille à faible revenu ayant deux enfants et 76 \$ par année pour une famille à revenu moyen ayant deux enfants. Ces prestations bonifiées ont commencé à être versées en juillet. Cette mesure permettra à 2,4 million de familles canadiennes avec enfants à faible et moyen revenu de bénéficier de prestations supplémentaires.

### Allègement fiscal ciblé pour les aînés

- Dans le cadre du Plan d'action économique du Canada, le gouvernement fédéral offre un allègement fiscal supplémentaire aux aînés à faible et moyen revenu. Cet allègement prend la forme d'une hausse du crédit en raison de l'âge, soit un crédit d'impôt fédéral offert aux Canadiens âgés d'au moins 65 ans.
- Le montant du crédit en raison de l'âge a été bonifié de 1 000 \$ à compter de l'année d'imposition 2009. En 2009, le montant du crédit en raison de l'âge est de 6 408 \$, procurant du coup un allègement fiscal à concurrence de 961 \$ aux aînés admissibles. Le crédit en raison de l'âge est fondé sur le revenu; les aînés dont le revenu est supérieur à 75 032 \$ en 2009 n'y sont pas admissibles. La majoration du montant du crédit en raison de l'âge procurera un allègement fiscal à environ 2,2 millions d'aînés à faible et moyen revenu qui payent de l'impôt sur le revenu des particuliers en 2009.

### Augmentation du montant personnel de base

- Dans le cadre du Plan d'action économique du Canada, le gouvernement fédéral offre une nouvelle réduction significative de l'impôt sur le revenu des particuliers, notamment pour les Canadiens à faible et moyen revenu. Les allègements fiscaux sont un élément essentiel des efforts déployés par le gouvernement afin de stimuler l'économie. Des réductions d'impôt permanentes contribuent également à jeter des bases solides pour la croissance économique future, la création d'emplois et l'augmentation du niveau de vie des Canadiens.
- Le montant personnel de base sera porté de 9 600 \$ en 2008 et à 10 320 \$ en 2009, ce qui permettra aux particuliers de gagner un revenu plus élevé sans payer d'impôt fédéral.

### Pour de plus amples renseignements

Pour plus d'information sur ces mesures de soutien aux Canadiens à faible revenu, consultez le site web du Plan d'action économique du Canada au : <http://www.plandaction.gc.ca> ou contacter Service Canada; **en téléphonant** au 1 800 O-Canada (1 800 622-6232) (ATS : 1-800-926-9105) ou; **sur Internet** au <http://www.servicecanada.gc.ca> ou encore; **en vous rendant** au Centre Service Canada le plus près de chez vous.